

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2012

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE - (N° 63)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 5

présenté par
Mme de La Raudière

ARTICLE 12

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination par rapport à l'amendement proposé à l'article 3.

Le principe de la sanction proposée dans l'article 12 est contraire à la liberté d'entreprendre des opérateurs privés. (droit européen)